



Ravalement de façade et loggia

Par Ylliar

Bonjour à tous.

Le contexte : j'ai récemment racheté un appartement disposant d'une loggia (ancien balcon qui a été fermé il y a de nombreuses années) situé dans une copropriété pour laquelle des travaux de ravalement de façade avait déjà été votés et payé au moment de mon rachat.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue pendant mon rachat, il avait été précisé que le fond des loggias ne seraient pas repeints.

Maintenant que les travaux ont commencés, des réunions se tiennent régulièrement et lors de celle d'aujourd'hui, on me prévient qu'il va falloir que je vide ma loggia car une opération de décapage de l'intérieur va bientôt débiter...

Hors, il se trouve dans ma loggia des meubles en bois indémontables et qui ne sont pas déplaçables.

De plus, la couleur choisie est sombre et nuit à la luminosité de mon appartement.

Ma question : puis-je m'opposer à ce que l'intérieur de ma loggia soit repeint ?

Merci d'avance !